



## **FORMULE A-1 :**

# **REQUÊTE EN DÉLIVRANCE D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CHAUFFEUR DE TAXI**

### **INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES**

Le transport professionnel de personnes est régi par la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur du 28 janvier 2022 (LTVTC - RS/GE H 1 31) et son règlement d'exécution (RTVTC - RS/GE H 1 31.01).

La présente formule vise la délivrance d'une carte professionnelle de chauffeur de taxi, laquelle confère à son titulaire le droit de transporter professionnellement des personnes au moyen d'un taxi ou d'une VTC (art. 7 LTVTC).

La carte professionnelle est délivrée lorsque la personne requérante :

- a l'exercice des droits civils ;
- est ressortissante suisse ou au bénéfice d'une autorisation lui permettant de travailler en Suisse comme indépendante ou employée ;
- est titulaire du permis de conduire pendant au moins 3 ans consécutifs précédant le dépôt de sa requête ;
- est titulaire du permis de transport professionnel de personnes ;
- n'a pas fait l'objet, dans les 3 ans précédant le dépôt de sa requête, de décisions administratives ou de condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession ;
- est titulaire du diplôme de chauffeur professionnel de taxi ;
- est assurée ou affiliée auprès d'une caisse de compensation ou dispose d'une attestation d'annonce délivrée par une caisse de compensation.

### **1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE REQUÉRANTE**

Madame                       Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse de domicile : .....

Code postal et localité : .....

Pays de résidence : .....

Pays de résidence durant ces 5 dernières années : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Permis de séjour avec activité lucrative ou permis d'établissement : .....

Date de validité du permis : .....

Adresse e-mail : .....

Numéro de téléphone : .....

Numéro d'affiliation AVS : .....

## **2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'HONORABILITÉ DE LA PERSONNE REQUÉRANTE**

**2.1** La personne requérante fait-elle actuellement l'objet d'une **procédure pénale pendante** en Suisse ou à l'étranger ?

NON → passer directement à la question **2.2** *infra*.

OUI, dans ce cas, merci de renseigner les champs suivants :

**2.1.1** Pays dans lequel la procédure est actuellement pendante (s'il s'agit de la Suisse, veuillez préciser le canton) :

.....

**2.1.2** Autorité en charge de la procédure concernée (par exemple, à Genève : Ministère public, Tribunal de police, Tribunal correctionnel, Tribunal criminel) :

.....

**2.1.3** Numéro de référence de la procédure si celle-ci se tient devant une autorité suisse :

.....

**2.1.4** Infractions reprochées et bref descriptif des faits :

.....

.....

.....

.....

Merci de renseigner les éventuelles procédures pénales pendantes supplémentaires sur une annexe.

**2.2** La personne requérante fait-elle actuellement l'objet d'une **procédure administrative pendante** en Suisse ou à l'étranger pour des infractions liées à l'activité visée par la présente requête, soit en particulier des infractions aux prescriptions en matière de circulation routière, de transport professionnel de personnes ou d'équipement des véhicules (**y compris celles prononcées par la PCTN** ou commises dans le cadre privé) ?

NON → passer directement à la question **2.3 infra**.

OUI, dans ce cas, merci de renseigner les champs suivants :

**2.2.1** Pays dans lequel la procédure administrative est actuellement pendante (s'il s'agit de la Suisse, veuillez préciser le canton) :

.....

**2.2.2** Autorité en charge de la procédure concernée (par exemple, à Genève : office cantonal des véhicules) :

.....

**2.2.3** Numéro de référence de la procédure si celle-ci se tient devant une autorité suisse :

.....

**2.2.4** Infractions reprochées et bref descriptif des faits :

.....

.....

.....

Merci de renseigner les éventuelles procédures administratives pendantes supplémentaires sur une annexe.

**2.3** La personne requérante a-t-elle fait l'objet, **dans les 3 ans précédant le dépôt de la présente requête, d'une ou plusieurs condamnation/s pénale/s** en Suisse ou à l'étranger ?

NON → passer directement à la question **2.4 infra**.

OUI, dans ce cas, merci d'indiquer, pour chaque condamnation pénale (y compris celle/s ressortant de l'extrait du casier judiciaire), le nom de l'autorité ayant prononcé la condamnation, la date de l'ordonnance ou du jugement pénal, la/les infraction/s retenue/s, ainsi qu'un bref descriptif des faits :

1. ....

.....

.....

2. ....

.....

.....

3. ....  
.....  
.....

Merci de renseigner les éventuelles condamnations pénales supplémentaires sur une annexe.

**2.4** La personne requérante a-t-elle fait l'objet, **dans les 3 ans précédant le dépôt de la présente requête, d'une ou plusieurs décision/s administrative/s**, en Suisse ou à l'étranger, pour des infractions liées à l'activité dans le transport professionnel de personnes, telles que précisées sous ch. 2.2, *supra* (**y compris celles prononcées par la PCTN** ou commises dans le cadre privé mais à l'exception des contraventions) ?

NON → passer directement à la **rubrique 3 infra**.

OUI, dans ce cas, merci d'indiquer, pour chaque décision administrative, le nom de l'autorité ayant prononcé la décision, la date de la décision, la/les infraction/s retenue/s, ainsi qu'un bref descriptif des faits :

1. ....  
.....  
.....

2. ....  
.....  
.....

3. ....  
.....  
.....

Merci de renseigner les éventuelles décisions administratives supplémentaires sur une annexe.

### 3. LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

- Copie d'un **document d'identité** en cours de validité (carte d'identité ou passeport).  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Une **photo format passeport**, récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Copie de **l'autorisation permettant d'exercer une activité lucrative en Suisse** pour les ressortissants étrangers.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Copie du **permis de conduire** (suisse, mais également étranger si la personne requérante réside ou a résidé à l'étranger durant les 5 dernières années) en cours de validité.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Certificat de **capacité civile** délivré par l'autorité compétente du canton de domicile de la personne requérante (soit le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant si la requérante réside dans le canton de Genève), en original, datant de moins de 3 mois **ou**, si la personne requérante réside à l'étranger, tout document équivalent émanant du pays de résidence.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Extrait du **casier judiciaire suisse**, en original, datant de moins de 3 mois **et**, si la personne requérante ne réside pas en Suisse ou a résidé durant les 5 dernières années à l'étranger, extrait du **casier judiciaire de son pays de résidence**, en original, datant de moins de 3 mois.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Extrait des mesures administratives dans le système fédéral d'information relatif à l'admission à la circulation (**SIAC**) en original **et**, si la personne requérante ne réside pas en Suisse ou a résidé durant les 5 dernières années à l'étranger, extrait du **le relevé intégral d'information** datant de moins de 3 mois.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Copie du **diplôme de chauffeur de taxi, ou du procès-verbal attestant de la réussite des examens de chauffeur de taxi** passés sous l'ancienne LTVTC.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Copie de **l'attestation d'assurance ou d'affiliation** auprès d'une caisse de compensation, ou d'une **attestation d'annonce** auprès d'une caisse de compensation.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée
- Copie du **contrat de travail**, ainsi que ses annexes, conclu avec l'entreprise de transport autorisée pour les chauffeurs employés.  
*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Par sa signature, la personne requérante :

- atteste sur l'honneur que les informations contenues dans la présente formule ainsi que les pièces produites à l'appui sont exactes et conformes à la réalité;
- n'a pas omis de mentionner des informations susceptibles de remettre en cause les conditions de délivrance d'une carte professionnelle;
- prend acte que la PCTN, lors de l'instruction de la requête, peut requérir des renseignements et documents complémentaires nécessaires à l'examen des conditions de délivrance de la carte professionnelle auprès d'autres autorités administratives ou pénales en vertu des art. 4 LTVTC et des art. 3 et 5 al. 3 RTVTC;
- prend acte que durant l'exercice de son activité de chauffeur de taxi ou de VTC, les autorités précitées se communiquent des renseignements et documents le concernant nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches respectives, tels que toute information pouvant remettre en cause les conditions de délivrance de la carte professionnelle, en application de l'art. 4 LTVTC et de l'art. 3 RTVTC.

#### SIGNATURE DE LA PERSONNE REQUÉRANTE

Prénom : ..... Nom : .....

Date : ..... Lieu : .....

Signature : .....

#### PROCÉDURE D'INSTRUCTION

L'examen de la présente requête est soumis à émolument (art. 42 al. 1 let. a RTVTC). Celui-ci reste acquis ou dû même en cas de rejet ou de retrait de la requête (art. 43 al. 3 RTVTC).

#### DÉMARCHES SUBSÉQUENTES

Toute personne mise au bénéfice d'une carte professionnelle de chauffeur de taxi peut prétendre à l'obtention d'une autorisation d'usage accru du domaine public (art. 13 LTVTC). Pour ce faire, elle doit requérir son inscription sur la liste d'attente au moyen de la formule ad hoc, dûment complétée et accompagnée des documents mentionnés dans ladite formule (art. 18 al. 3 RTVTC).

Par ailleurs, elle peut également requérir la délivrance de plaques d'immatriculation VTC pour exercer l'activité de chauffeur VTC (art. 14 LTVTC).

En cas de délivrance de la carte professionnelle, la personne est tenue d'informer en tout temps le service de tous les faits qui peuvent remettre en cause la validité de sa carte professionnelle (art. 6 al. 4 LTVTC).